

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 10/092024

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

Présents : 15 +3 pouvoirs

Votants : 18

Absente : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 10 septembre

le Conseil Municipal de la Commune de **MOULIS EN MEDOC**
sous la présidence de **Monsieur Christian LAGARDE, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/09/2024

Elus : M. LAGARDE Christian, Président de séance.

MM. **BATAILLEY** Windy, **BODIN** Abel dit Pascal, **GALARET** Nathalie, **BARREAU** André (Adjoints)

MM. **ANIES** Delphine, **BARREAU** Bruno, **BOURNAI** Eric, **BRIOULET** Hervé, **GARBAY** Silvain, ~~**GRATADOUR** Reine,~~
NOGUERE Nathalie, **PEUGNET** Marie, ~~**PHILIPPE** Cécile,~~
RAFIS Francine, **SAINT-PE** Thierry, ~~**VICTOR** Benoit, **VIARD** Géraldine,~~ **WICART** Tatiana.

Pouvoirs : Mme **GRATADOUR** à Mme **BATAILLEY**, Mme **VIARD** à Mme **GALARET**, M. **VICTOR** à M. **LAGARDE**.

Absente : Mme **PHILIPPE**

Madame BATAILLEY est élue secrétaire de séance

DELIBERATION N°1- 10092024 REVISION DU PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de revaloriser à compter du 01/09/2024 le prix du repas à la cantine de 1.69% afin de suivre l'augmentation du prestataire API. Le prix actuel du repas est de 3.78 € pour les enseignants et 3.31 € pour les enfants.

Avec l'application de cette augmentation, le prix sera porté de 3.78 à 3.84 et de 3.31 à 3.36 à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N°2-10092024 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire propose à l'assemblée, la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024

Portant sur la création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine faisant fonction d'ASVP AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE, en attendant sa nomination sur le grade de Garde-Champêtre à l'issue de la formation initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le nouveau tableau des emplois de la collectivité comme suit :

EFFECTIFS AU 01/07/2024	EFFECTIFS AU 01/09/2024
FILIERE ADMINISTRATIVE 3 agents	FILIERE ADMINISTRATIVE 3 agents
1 attaché principal 35/35 1 attaché 35/35 1 adjoint administratif 35/35	1 attaché principal 35/35 1 attaché 35/35 1 adjoint administratif 35/35
FILIERE TECHNIQUE 9 agents	FILIERE TECHNIQUE 10 agents
1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35 3 adjoints techniques 35/35 1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 11/35 1 adjoint technique 31/35 1 adjoint technique 20/35 1 agent de maitrise 32/35 1 agent de maitrise 28/35	1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35 3 adjoints techniques 35/35 1 adjoint technique 35/35 faisant fonction d'Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) 1 adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 11/35 1 adjoint technique 31/35 1 adjoint technique 20/35 1 agent de maitrise 32/35 1 agent de maitrise 28/35
FILIERE SOCIALE 2 agents	FILIERE SOCIALE 2 agents
2 ATSEM principaux 1 ^{ère} classe 30/35	ATSEM principaux 1 ^{ère} classe 30/35
FILIERE POLICE 1 agent 1 Garde-Champêtre Chef Principal 35/35	FILIERE POLICE 1 agent 1 Garde-Champêtre 35/35 emploi créé mais non pourvu
CONTRAT AIDE : 0	CONTRAT AIDE : 0
	APPRENTI : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget chapitre 012.

DELIBERATION N°3-10092024 AUGMENTATION DE L' ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23/02/2017 relative à l'adoption d'un régime indemnitaire RIFSEEP dans la collectivité,

Vu la délibération du 12/05/2022 précisant les modalités de versement du régime indemnitaire,

Vu la délibération du 09/04/2024 fixant le montant annuel de l'enveloppe indemnitaire pour le personnel communal à 65 504 euros au titre de l'année 2024, part IFSE 46445 €, Part CIA 18811 €, Part IAT 248 €

Considérant la modification du tableau des emplois à compter du 01/09/2024,

L'enveloppe indemnitaire est augmentée de 2400 € (part IFSE 2160 € part CIA 240 €)

DELIBERATION N° 4 -10092024 DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA CDC MEDULLIENNE 2024

Considérant la nécessité de créer des aménagements sécuritaires à l'entrée du hameau de Médrac sur la route de Médrac, afin de faire ralentir les usagers de la route, une consultation a été lancée auprès d'entreprises de travaux publics.

L'entreprise PEPERIOT a été retenue pour une proposition à hauteur de 35 350 euros HT.

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait bénéficier du fonds de concours attribué par la CDC Médullienne pour un montant de 10 000 €.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours 2024 pour les travaux d'aménagements sécuritaires de la route de Médrac.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant HT des travaux	35 350.00 €
Montant TTC	42 420.00 €
Fonds de concours 2024	10 000 €
Autofinancement	32 420.00 € (montant de la TVA reversée par l'Etat en 2025 : 7 070.00 €)

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération et sollicite l'attribution de la somme de 10 000 € au titre du fonds de concours de la CDC Médullienne exercice 2024.

DELIBERATION N°5-10092024 INSTALLATION D'UNE STATION DE RECHARGE ELECTRIQUE

Après une information préalable sur la plateforme des marchés publics, Monsieur le Maire a retenu la candidature et l'offre de l'entreprise E-STATION pour une demande de mise à disposition temporaire pendant 12 ans de 2 places de stationnement sur le domaine public en contrepartie de l'installation gratuite d'une borne de recharge électrique.

Lors d'une séance précédente du conseil municipal, les élus avaient souhaité l'installation d'une borne sans mât de communication et sans armoire multiservices pour le retrait des colis, pour des raisons esthétiques et de concurrence avec le commerce local.

L'entreprise E-STATION a répondu en ce sens et installera gratuitement une borne de recharge électrique pour 2 voitures. Une convention sera signée pour une durée de 12 ans avec paiement d'une redevance d'occupation du domaine public calculée sur la base de 2 centimes d'euros par kilowattheure fourni et avec un montant garanti de 300 euros par an.

DELIBERATION N°6-10092024 LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX PREAUX POUR LES ECOLES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lancer une étude pour la construction de deux préaux, l'un à l'école maternelle, l'autre à l'école élémentaire.

Bien que les deux préaux répondent aux normes de l'éducation nationale en matière de superficie, à savoir 100 m² pour les maternelles et 80 m² pour 5 classes élémentaires, des surfaces couvertes supplémentaires permettraient de créer un refuge contre la pluie et le soleil et de couvrir des aires de jeux supplémentaires pour les enfants.

Une réflexion a déjà été enclenchée l'année dernière pour préaux/ombrières recouverts de panneaux photovoltaïques. Ce projet n'a pas reçu l'engouement des fournisseurs d'énergie qui recherchent des projets de plus grande ampleur.

Du coup, l'idée d'associer la construction des préaux avec des panneaux solaires ou photovoltaïques est abandonnée.

Le besoin reste pour autant nécessaire pour ces préaux. Monsieur le Maire indique qu'après réalisation d'une étude de faisabilité par le CAUE, une consultation pourrait être lancée pour le choix de l'architecte. Dès remise des estimatifs, le dossier pourrait être présenté pour subventionnement dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour le lancement de l'étude et la consultation pour le choix d'un architecte.

DELIBERATION N°7-10092024 LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA GEOTHERMIE DE SURFACE

La commune a fait acte de candidature pour une étude de faisabilité en géothermie de surface auprès de l'**ADEME** (l'ADEME est une agence publique qui accompagne les acteurs de la société dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources) et l'**ALEC** (les Agences Locales de l'Énergie et du Climat sont des organismes d'animation territoriale œuvrant pour la transition écologique au sein des collectivités territoriales et de leurs groupements).

Cette étude doit permettre de confirmer l'opportunité de construire l'installation de géothermie de surface pour alimenter en chaud et/ou en froid les bâtiments communaux situés au Bourg à savoir : l'école élémentaire, la mairie, la salle polyvalente, les ateliers communaux, le restaurant scolaire ainsi que les bâtiments situés à Grand-Poujeaux à savoir, l'école maternelle, l'ALSH, le restaurant scolaire.

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS DIVERSES

-PARKING DE LA GARE DE MOULIS : Monsieur le Maire annonce la tenue d'une prochaine réunion avec la NOUVELLE REGION AQUITAINE au sujet de sa demande portant sur l'agrandissement du parking des voyageurs.

- CONGRES DES MAIRES DE France A PARIS du 18 au 21/11/2024. Sont partants M. LAGARDE, Mme BATAILLEY, Mme PHILIPPE, M. BOURNAI. Tous frais pris en charge par la commune, transport, hébergement, repas, droits d'entrées.

- Monsieur GARBAY signale les problèmes de divagation des chiens, des excréments non ramassés, des containers non rentrés. Des constats seront faits en vue d'une verbalisation.

- Au sujet du transfert de la section des Lamberts à la commune, Mme Wicart signale les questionnements de certains habitants des lamberts sur la question de l'assainissement collectif. A quelle échéance un assainissement collectif sera installé ? Monsieur le Maire indique que le syndicat AEP a déjà commandé l'étude pour une station autonome aux lamberts qui desservira les foyers du village dans un délai souhaité inférieur à 5 ans.

-Mme GALARET rappelle la date du 5 octobre 2024. Forum des Métiers en matinée, bibliothèque éphémère l'après-midi à la salle polyvalente.

Séance levée à 20 h 41